



LISTE DES DELIBERATIONS

Comité syndical du 1^{er} février 2024

Présidente : Madame Catherine Creuze

Date de la convocation : mercredi 24 janvier 2024

Secrétaire de Séance : M. Ray

Affiché le : 5 février 2024

Liste des présent-e-s :	nombre de votes /délégué-e
METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE 5 + 5
	M. BENZEGHIBA 5
	MME CREUZE 5 + 1.5
	MME DEHAN 5
	MME EL-FALOSSI 5
	M. GOMEZ 5 + 5
	MME GROSPERRIN 5
	M. QUINIOU 5
	M. RAY 5
	MME REVEYRAND 5
	M. SELLES 5
	M. VIEIRA 5 + 5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET 4
CCMP	M. LARIVE 1,5
	MME TERRIER 1,5
LYON	M. CHAPUIS 5,5
	MME TOMIC 5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD 4
	M. VERMEULIN 4
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA 3
MEYZIEU	M. QUINIOU 3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER 3
JONAGE	M. BARGE 2
MIRIBEL	M. LADOUCE 2
BEYNOST	M. MANCINI 1
JONS	MME LE GREN 1
NEYRON	M. BRIERE 1
NIÉVROZ	M. THIEBAUT 1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET 1
THIL	MME POMMAZ 1 + 5

Ont donné pouvoir-:

Madame Groperrin à Monsieur Vieira - Madame Terrier à Madame Creuze - Madame Reveyrand à Monsieur Gomez - Monsieur Benzeghiba à Madame Pommas - Mme Dehan à Monsieur Athanaze

2024-001 Compte-rendu des décisions prises par la Présidente en vertu de la délégation accordée par la délibération n°2021-021 du 29 juin 2021

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité
Le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** du compte-rendu de la décision prise par la Présidente du Symalim sur la période du 1^{er} décembre 2023 au 24 janvier 2024 citée ci-dessus et prises en vertu de la délégation accordée par la délibération n°2021- 021 du 29 juin 2021.

2024-002 Modification d'un représentant suppléant au sein du Comité Syndical du SYMALIM

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité
Le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** de la démission de Monsieur Jean-Emmanuel ALLOIN en tant que représentant suppléant au sein du Comité Syndical du SYMALIM,
- **ACTE** son remplacement au Comité Syndical par Monsieur Vladimir DA SILVA DIAS en qualité de suppléant.

2024-003 Rapport d'orientation budgétaire 2024

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité
Le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** du rapport relatif aux orientations budgétaires et de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2024.

2024-004 Association « Comité Social du Personnel de la Métropole Lyonnaise de ses collectivités territoriales et établissements publics » : convention année 2024

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité
Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** les stipulations figurant dans la convention entre l'Association « Comité Social du Personnel de la Métropole lyonnaise » et le SYMALIM, incluant une subvention financière de **4 579,57 €** pour 2024 qui représente 0,9 % de la masse salariale de l'ensemble du personnel de la collectivité agents titulaires/non titulaires et permanents/ non permanents telle qu'identifiée dans le compte administratif 2022.

Il s'agit du chapitre 012 « Charges de personnels et frais assimilés » regroupant les comptes 63 et 64 hors 6414 « personnel rémunéré à la vacation » ;

- **DIT** que cette dépense sera imputée en fonctionnement sur les crédits de l'article 6458 « cotisations aux autres organismes sociaux » ;

- **AUTORISE** la Présidente à signer ladite convention 2024 correspondante et ci-annexée.

2024-005 Création d'un poste d'ingénieur territorial principal permanent suite à un avancement de grade.

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité
Le Comité Syndical :

- **ADOpte** la modification du tableau des emplois ainsi proposée à savoir : la suppression d'un poste d'Ingénieur permanent et la création d'un poste d'Ingénieur territorial principal permanent. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, Chapitre 012 « Charges de personnels et frais assimilés » regroupant les comptes 63 et 64 hors 6414 « personnel rémunéré à la vacation ».

2024-006 Adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique territoriale proposée par le cdg69

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité
Le Comité Syndical :

- **ADHERE** à la mission de médiation préalable obligatoire en matière de litige de la fonction publique territoriale proposée par le CDG 69, médiateur compétent dans le cadre de la pérennisation et de la généralisation du dispositif,

- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention correspondante avec le CDG 69.

2024-007 Demande de subvention auprès d'EDF et de l'Agence de l'Eau pour la mission « Conduite de projet (action 4.1.f) » dans le cadre du programme de Restauration du Rhône à Miribel Jonage, de ses annexes fluviales et de sa nappe – Année 2024

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter la subvention auprès d'EDF pour un montant de 93 944 € et signer tous les documents afférents

- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter la subvention auprès de l'Agence de l'eau pour un montant de 117 430 € TTC et signer tous les documents afférents
- **DIT** que la recette de fonctionnement sera inscrite au Budget principal 2024 du Symalim.

2024-008 Demande de subvention auprès d'EDF et de l'Agence de l'Eau pour les travaux préalables à la 2^{ème} expérimentation de remise en eau de la lône de Jonage

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter la subvention auprès d'EDF pour un montant de 36 664 € et signer tous les documents afférents
- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter la subvention auprès de l'Agence de l'eau pour un montant de 43 997 € TTC et signer tous les documents afférents
- **DIT** que la recette d'investissement sera inscrite au Budget principal 2024 du Symalim.

2024-009 Natura 2000 - Demande de financement pour l'animation 2024 – RECTIFICATIF

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter une aide de 50% du montant prévisionnel de dépenses réajusté, soit 13 032,59 €, auprès du FEADER dans le cadre de l'appel à projet dédié au soutien à l'animation des sites Natura 2000 ;
- **DIT** que la recette de fonctionnement pour l'exercice 2024 d'un montant prévisionnel de 13 032,59 € sera inscrite au Budget principal.

2024-010 Implantation d'un pylône radiotéléphonique dans la zone équestre, sur la commune de Miribel

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité
Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** la convention tripartite d'occupation du domaine public entre la société FREE MOBILE, la SPL SEGAPAL et le SYMALIM telle qu'exposée ci-dessus et annexée à ce rapport ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ladite convention telle qu'annexée au rapport.

2024-011 Réalisation sur le Grand Parc d'une mesure compensatoire de SYTRAL Mobilités

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité
Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** la convention tripartite entre SYTRAL MOBILITES, la SPL SEGAPAL et le SYMALIM, pour la réalisation sur le Grand Parc Miribel Jonage d'une mesure compensatoire telle qu'exposée ci-dessus et annexée à ce rapport ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ladite convention telle qu'annexée au rapport.

A Vaulx-en-Velin, le 2 février 2024

La Présidente
Catherine CREUZE

